



ASSOCIATION DES ARTISTES DE BEACONSFIELD

GUIDE D'EXPOSITION

L'Association organise généralement deux expositions. L'une à l'automne et l'autre au printemps. D'autres expositions ou activités sont organisées durant l'année. Les membres inscrits sont invités à exposer et vendre leurs œuvres durant ces événements. Les informations seront communiquées en temps et lieux.

- Les membres actifs, honoraires, nouveaux membres et ceux qui retournent à l'association doivent s'inscrire chaque année, payer leur cotisation et participer à trois réunions générales afin de pouvoir participer à l'exposition avec le nombre maximal des œuvres permis.
- Les nouveaux membres qui ont payé leur cotisation pourront à la discrétion du comité exécutif exposer une œuvre à l'exposition de l'automne.
- Les artistes peuvent exposer jusqu'à un maximum de quatre œuvres totalisant 150 pouces linéaires. Pour calculer le nombre de pouces linéaires additionner la hauteur et la largeur de chaque tableau, y compris les dimensions extérieures du cadre.
- Les toiles non encadrées doivent être de format galerie standard avec un profil minimal de 1,5 pouces et des bords finis.
- Les sculpteurs (art tridimensionnel : sculpture, céramique, porcelaine) peuvent exposer jusqu'à un maximum de quatre pièces totalisant 150 pouces linéaires. Additionnez la hauteur et la largeur de chaque pièce.
- La profondeur devrait être incluse sur les étiquettes d'identification des œuvres d'art.
- Les exposants seront invités à remplacer les œuvres vendues pendant la durée de l'exposition.
- Un don de 15% du prix de vente de l'œuvre sera versé à notre partenaire participant de notre choix.
- Si des ventes des œuvres exposées sont faites pendant le mois suivant la date de la l'exposition, le don de 15% sera applicable également.
- Les inscriptions doivent être envoyées avant la date limite à l'adresse artbeaconsfield.com et les frais d'accrochage peuvent être payés à payments@artbeaconsfield.com. Des formulaires imprimables sont disponibles sur le site web de la AAB. Si vous ne parvenez pas à vous inscrire en ligne, contactez votre agent de liaison du comité téléphonique pour obtenir de l'aide.
- Veuillez imprimer votre propre formulaire d'ŒUVRES D'ART SOUMISES ou contacter votre agent de liaison du comité téléphonique pour obtenir de l'aide. Des formulaires imprimables sont disponibles sur le site web de AAB. Voir - Expositions / Formulaires.
- Les exposants doivent remplir les étiquettes d'identification des œuvres d'art de AAB. Dix étiquettes vierges sont distribuées lors de le réunion générale de septembre et devraient suffiront pour les expositions d'automne et de printemps. Pour obtenir des étiquettes supplémentaires, veuillez communiquer avec votre agent de liaison du comité téléphonique pour obtenir de l'aide.

Les informations suggérées à inclure sur vos étiquettes d'identification des œuvres d'art :



Association des artistes de Beaconsfield
Beaconsfield Artists Association
artbeaconsfield.com

Titre

Médium et dimensions H x L x P

Nom de L'Artiste

Prix

DÉPÔT DES ŒUVRES D'ART

- Apportez le formulaire ŒUVRES D'ART SOUMISES et les étiquettes d'identification des œuvres d'art AAB dûment remplies au lieu de dépôt des œuvres d'art à la date et à l'heure indiquées. Ce formulaire rempli nous servira de liste de référence avec vos informations.
- À votre arrivée, vous devrez signer le formulaire de renonciation et si nécessaire remplir les étiquettes d'identification des œuvres d'art fournies par AAB.
- Le comité de dépôt inspectera vos œuvres séchées, encadrées ou non, câblées et prêtes à être accrochées. Les toiles non encadrées doivent avoir un profil minimal de 1,5 pouces et présenter une finition attrayante. Les œuvres doivent être suspendues à l'aide de crochets en D. Les crochets en dents de scie ne sont pas compatibles avec les systèmes d'accrochage disponibles. Le cadre lui-même doit être solide et en bon état visuel. Les étiquettes d'identification des œuvres d'art doivent être attachées à l'œuvre afin qu'elles puissent être facilement retirées et affichées à côté de vos œuvres.
- Il incombe à l'artiste de déballer les œuvres soumises et de les placer à l'endroit indiqué.
- L'œuvre d'art du don de la tombola doit être reçue lors du dépôt avant l'heure prévue pour l'accrochage.
- L'espace d'exposition est limité et planifié à l'avance. Veuillez respecter la date limite d'inscription et le nombre maximum de pouces linéaires alloués.
- Les artistes peuvent mettre à jour leur biographie bilingue de deux pages à tout moment du dépôt. Le classeur des artistes de l'association est conservé pendant nos expositions. Les nouveaux artistes y trouveront l'espace de deux pages qui leur est réservé, identifié par ordre alphabétique par un Post-it®. Veuillez jeter le Post-it® après avoir ajouté votre biographie.

VERNISSAGE et EXPOSITION

- Bien qu'il ne soit pas obligatoire, les artistes participants sont encouragés à être présents lors du vernissage. Votre public vous attend !
- Tous les membres sont invités à participer et à faire du bénévolat pendant le vernissage et l'exposition, y compris ceux qui n'exposent pas.
- Veuillez indiquer deux choix de temps de bénévolat sur votre formulaire d'inscription et un sera assigné.
- Les employés de la Ville de Beaconsfield sont les bienvenus à faire du bénévolat hors leurs heures de travail.
- Une photo de groupe sera prise à la fin de l'exposition. Tous sont les bienvenus.
- Les œuvres d'art ne doivent pas être retirées avant la fermeture officielle de l'exposition.
- 100 % des ventes de billets de tombola seront versées à l'association partenaire de notre choix. Le tirage au sort de la tombola gagnante aura lieu à la clôture de l'exposition.
- Le lauréat du Coup de Cœur sera annoncé lors de la prochaine réunion générale de l'association.

DON D'ŒUVRES D'ART

- Tous les membres peuvent faire don d'une œuvre d'art pour la tombola au profit de notre partenaire choisie.
- Un appel à soumission sera inclus dans un bulletin d'information « Lien artistes ». Une œuvre sera tirée au sort et paraîtra sur nos différents modes publicitaire.

AUTRES MOYENS D'AIDER ET DE PARTICIPIER

- Publicité : Journaux, radio, télévision.
- Distribution d'affiches et de cartes publicitaires.
- Médias sociaux : AAB et soumissions à la Ville de Beaconsfield.
- Mettre à jour la liste des courriels des visiteurs avec l'information donnée lors de l'exposition précédente.
- Mise à jour du classeur de biographie de l'artiste et du classeur de publicité.
- Aider l'équipe d'hospitalité à préparer le vernissage.